



## Autoévaluation d'une idée d'initiative

Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale

### Appel d'initiatives 2026

#### Période visée

- La période d'appel se déroule du **20 avril au 15 juin à 13 h 30**.
- La date limite pour ouvrir un dossier de demande est le **10 juin** inclusivement.

#### Montant disponible et principales balises

Dans le cadre du 2e appel d'initiatives des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale (Alliances), un montant de **1 190 625 \$** est disponible pour soutenir des initiatives à **portée locale seulement**.<sup>1</sup>

- Nous estimons pouvoir soutenir entre **10 et 12 initiatives**, pour une **période de réalisation de 2 ans**, avec un soutien financier maximum de **60 000 \$ par année**.
- Les dates de démarrage des initiatives sont flexibles et doivent se situer **entre le 1er décembre 2026 et le 31 mars 2027**.

Note : Les sommes prévues pour **les initiatives à portée régionale** étant désormais entièrement engagées, les initiatives visant l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale ou visant plusieurs territoires de la région, ne sont pas admissibles à cet appel d'initiative.

#### Utilisation de l'outil d'autoévaluation

L'outil d'autoévaluation constitue **une étape obligatoire** pour tous les demandeurs. Il vise à :

- Évaluer le rapport coût-bénéfice avant d'entreprendre les démarches pour soumettre une demande;
- Valider l'admissibilité et la cohérence de l'idée avec le fonds;
- Déterminer si le fonds est le bon levier pour soumettre votre idée ;
- Structurer les échanges lors de l'ouverture du dossier.

Le temps requis pour le remplir est d'environ **10 à 15 minutes**.

#### Pour en savoir plus

Consultez les sections 6 à 8 du [Plan d'action régional concerté – région de la Capitale-Nationale \(PARC-CN\)](#)

---

<sup>1</sup> Une initiative à portée locale est conçue et mise en œuvre à l'échelle d'un territoire circonscrit, tel qu'un ou des quartiers, un arrondissement, une ou des municipalités, une MRC ou une zone géographique déterminée par l'organisation responsable de l'initiative. Grâce à une connaissance fine des réalités locales, elle répond à des enjeux, aux dynamiques spécifiques à ce territoire et aux besoins des personnes visées.



## Bloc 1 – Votre idée d'initiative est-elle admissible au fonds ?

**Intention :** Valider que votre initiative respecte les critères d'admissibilité du fonds. À cette étape, une réponse « Non » à l'un des énoncés ci-dessous rend l'initiative non admissible.

Énoncés		Oui	Non
1.	<p>Votre organisme est admissible au FQIS.</p> <p><b>OU</b></p> <p>Votre organisme est un comité/groupe de travail non incorporé et agit par l'entremise d'un fiduciaire admissible. (<a href="#">PARC-CN pages 72-73</a>)</p>		
2.	<p>Votre initiative s'inscrit en cohérence avec la mission de votre organisme (ou comité de travail) sans relever de son financement de base ou de ses activités régulières.</p>		
3.	<p>Votre initiative sera réalisée entièrement dans la région de la Capitale-Nationale. (<a href="#">PARC-CN page 17</a>)</p>		
4.	<p>Votre initiative à portée locale ?</p> <p>Une initiative à portée locale est conçue et mise en œuvre à l'échelle d'un territoire circonscrit, tel qu'un ou des quartiers, un arrondissement, une ou des municipalités, une MRC ou une zone géographique déterminée par l'organisation responsable de l'initiative. Grâce à une connaissance fine des réalités locales, elle répond à des enjeux, aux dynamiques spécifiques à ce territoire et aux besoins des personnes visées.</p> <p>Rappel : Les initiatives à portée régionale ne sont pas admissibles dans le cadre du 2e appel.</p>		
5.	<p><b>Votre initiative correspond à une approche admissible au FQIS soit :</b></p> <p>Une initiative qui vise la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (incluant les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté)</p> <p><b>OU</b></p> <p>Une initiative à caractère structurant, expérimental ou de recherche en matière de lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale</p>		
6.	<p>Votre initiative est conçue pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale. Les répercussions auprès d'elles peuvent être directes ou indirectes. (<a href="#">PARC-CN pages 60 et 61</a>)</p>		
7.	<p>Le montant maximal accordé par le fonds est de 60 000 \$ par année, pour une durée maximale de 2 ans. Au meilleur de vos connaissances actuelles, ce financement sera suffisant pour réaliser l'initiative. (<a href="#">PARC-CN page 73</a>)</p>		
8.	<p>Votre organisme est en mesure de fournir 10% du montant annuel demandé en contributions financières ou non financières. (<a href="#">Orientations et normes du FQIS</a>)</p>		
9.	<p>Les dépenses prévues sont admissibles aux fonds. (<a href="#">PARC-CN page 73</a> ou <a href="#">Orientations et normes du FQIS</a>)</p>		



## Bloc 2 – Votre initiative contribue-t-elle du Plan d'action régional concerté 2024-202 (PARC-CN) ?

**Intention** : Vérifier que le fonds constitue un levier pertinent pour soutenir la réalisation de votre initiative. Un « Non » dans ce bloc n'entraîne pas automatiquement une non-conformité, mais doit mener à une remise en question de la pertinence du fonds pour votre projet.

Pour chacune des questions de ce bloc, vous devez vous référer aux [pages 60 à 67 du PARC-CN](#)

Énoncés		Oui	Non
10.	Votre initiative contribue à l'une des 4 priorités régionales identifiées dans le PARC-CN.		
11.	Votre initiative s'inscrit dans le fondement de cette priorité tel que décrit dans le PARC-CN.		
12.	Votre initiative s'inscrit clairement dans au moins une thématique du PARC-CN.		
13.	Votre initiative répond à des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale identifiés et priorisés par votre organisation, votre milieu ou votre territoire.		
14.	Les enjeux retenus sont également appuyés par des données, des observations, des savoirs d'expérience, des constats, etc.		
15.	Votre initiative met en œuvre une ou plusieurs stratégies de lutte contre la pauvreté mises de l'avant dans le PARC-CN, dans ses objectifs, ses approches ou ses activités.		
16.	Votre initiative vise une transformation sociale concrète en agissant sur les causes des inégalités, en faisant évoluer les pratiques ou en renforçant les dynamiques collectives.		

## Bloc 3 – Votre initiative est-elle en cohérence avec les critères de sélection prévus dans le PARC-CN ?

**Intention** : Un « Non » dans ce bloc n'entraîne pas une non-conformité, mais pourrait avoir un impact sur le résultat final de l'évaluation globale de votre demande.

Énoncés		Oui	Non
17.	Votre initiative répond à un ou des besoins exprimés par les personnes concernées.		
18.	Votre initiative a été réfléchi avec les personnes concernées.		
19.	Votre initiative prévoit impliquer les personnes concernées dans sa réalisation.		
20.	Votre initiative prévoit impliquer les personnes concernées dans son évaluation et ses ajustements.		
21.	Votre initiative tient compte des réalités du territoire et s'appuie sur les besoins, les défis et les forces du milieu.		



22.	Votre initiative est déjà réfléchie et vos intentions sont connues et claires.		
23.	L'initiative s'arrime aux actions d'autres acteurs ou favorise des maillages intersectoriels pertinents.		
24.	Les collaborations prévues sont cohérentes avec l'initiative et mobilisent les partenaires clés.		

## Bloc 4 - Compilez vos résultats des blocs 1 à 3

À partir de vos réponses aux étapes 1 à 3, prenez un moment pour évaluer la situation globale de votre initiative.

### 1. Conformité de l'initiative (Bloc 1)

Si vous avez répondu « Non » à un ou plusieurs énoncés de cette section, votre initiative pourrait ne pas être admissible au fonds. Il est recommandé de valider ces éléments avant d'aller plus loin.

### 2. Pertinence du fonds pour votre initiative (Bloc 2)

Si vous avez répondu « Non » à un ou plusieurs énoncés de cette section, cela indique que l'initiative est peut-être peu alignée avec les priorités régionales ou les orientations du PARC-CN. Dans ce cas, il est pertinent de vous demander si ce fonds est le bon levier pour soutenir votre initiative ou si des ajustements importants sont nécessaires.

### 3. Cohérence avec les critères de sélection (Bloc 3)

Si vous avez répondu « Non » à un ou plusieurs énoncés de cette section, votre initiative demeure admissible et pertinente, mais doit être développée davantage pour se démarquer dans un contexte de sélection compétitive.

**Les résultats de ces étapes serviront à orienter les échanges lors de l'ouverture du dossier.**

## Bloc 5 – Ce que comprendra la demande de soutien financier

- Formulaire de demande
- Plan opérationnel
- Prévisions budgétaires

Le formulaire, d'une vingtaine de questions à répondre, inclut :

- Présentation de l'organisme : mission, activités et services, clientèle, etc.
- Présentation du contexte et de l'initiative : enjeux identifiés, constats et données, pertinence pour le milieu, description, etc.



Collectif pour l'inclusion  
et le développement social  
dans la Capitale-Nationale

- Démonstration de la portée inclusive et de la contribution à l'équité : implication des personnes concernées pour chaque phase de réalisation, moyens pour freiner les barrières à l'inclusion et favoriser un accès équitable, etc.
- Démonstration du caractère structurant : complémentarité avec la mission de l'organisme, principales retombées ou changements souhaités, etc.
- Identification des collaborations : ancrage dans le territoire/secteur géographique visé, etc.
- Définition des mécanismes de suivis et d'apprentissages : moyens pour suivre l'évolution et les retombées, mise en valeur des apprentissages et des savoirs, etc.
- Identification des ressources humaines : titre, principales fonctions, etc.

## Nous contacter :

- Pour prendre rendez-vous et ouvrir votre dossier : [calendrier 2026](#).
- Pour des questions relatives au PARC-CN et aux appels d'initiatives : [financement.ds@cmquebec.qc.ca](mailto:financement.ds@cmquebec.qc.ca) .